

Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2024_103

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	54
Votants	72
Pouvoirs	18

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 20 septembre 2024

**LE 26 septembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CONCOURS "LES DÉFIS CAP'INNO" DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES CAP@CITÉS

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAZ, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. DUCENE, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER, Mme RENAUD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU
Mme FAURE donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
M. ROLLAND donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à M. CHANSARD
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX

CONCOURS "LES DÉFIS CAP'INNO" DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES CAP@CITÉS

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 22 juin 2023, le Conseil Communautaire a décidé de domicilier la Pépinière d'Entreprises Cap@cités au sein de l'espace Aliénor au 255 rue Martha Desrumaux, à Périgueux et de la spécialiser sur les thématiques de l'innovation, du numérique et du développement durable.

Qu'afin d'améliorer la visibilité de la Pépinière d'Entreprises Cap@cités et d'attirer de nouveaux projets porteurs de plus value sur le territoire, il est proposé de créer un concours à la création d'entreprises.

Considérant que ce concours aura lieu tous les 2 ans et portera sur les thématiques de la Pépinière : numérique, innovation et développement durable à destination des entreprises de moins de 3 ans.

Que le même positionnement sera gardé afin de l'asseoir au niveau national.

Que les acteurs de la création d'entreprises du territoire seront réunis autour de ce concours.

Que son nom : « Les défis Cap'inno » est en référence à Cap@cités et à l'Innovation.

Considérant que 2 lauréats seront élus : un dans la catégorie numérique et un autre dans la catégorie transition écologique avec pour chaque catégorie une notion d'innovation.

Que les conditions de participation sont les suivantes :

- Être une personne physique porteuse d'un projet de création d'entreprise ou être une jeune entreprise créée depuis moins de 3 ans ;
- Pouvoir présenter un business plan sur 3 ans ;
- Être majeur ;
- Le concours est ouvert sans critère de nationalité ou de résidence ;
- Les lauréats devront installer leur entreprise sur le Grand Périgueux ;
- Dossier à fournir : fiche de candidature (BP), prévisionnel sur 3 ans, CV, vidéo de présentation max 1min 30, règlement du concours signé, Kbis ou Carte nationale d'identité si l'entreprise n'est pas créée.

Que les critères de sélection des projets sont :

- Ne pas être simplement au stade de l'idée ;
- Caractère innovant / différenciant ;
- Faisabilité du projet / Viabilité économique ;
- Compétences et expériences du porteur de projet, adéquation homme/projet, motivation ;
- Création d'emploi à 5 ans.

Que le déroulé du concours s'effectuera :

- D'octobre à novembre : Dépôt d'un dossier de candidature et d'une vidéo de présentation par les candidats.

- Début décembre : Pré-sélection de 10 candidats sur partenaires.
- Mi-décembre : Le jury final : Pitch des 10 porteurs de projet et sélection des 2 lauréats.

Qu'il y aura deux prix identiques pour les deux lauréats :

- 2 000€ en numéraire par lauréat ;
- Hébergement à la pépinière : 1 an de gratuité pour chaque lauréat : une place dans l'espace partagé et accès aux services mutualisés d'Aliénor - Valeur 1 150 € TTC/lauréat ;
- Accompagnement Pépinière / CCI ou CMA, stratégie de développement : RDV trimestriels d'1,5h, soit 6h d'accompagnement individualisé sur 1 an - Valeur 720 € TTC/lauréat ;
- Participation aux animations de la Pépinière : ateliers de co-développement et ateliers collectifs ;
- Faciliter l'accès aux prêts d'honneur à taux 0 : Initiative Périgord à partir de 5 000 € ;
- Aide au montage de dossiers de demande de subvention ;
- Insertion aux réseaux professionnels ;
- Adhésion et Audit Digital Valley (RDV de 2h) - Valeur 240 € TTC/lauréat ;
- Participation à la soirée Investisseur (levée de fonds) ;
- Communication presse pour les lauréats ;
- Atelier pitch animé par H24 pour les pré-sélectionnés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de valider le lancement du concours « Les défis Cap'inno » ;
- Valide les conditions de participation au concours et les critères de sélection ;
- Valide le déroulé du concours ;
- Valide les prix aux lauréats ;
- Autorise Monsieur le Président à désigner les lauréats ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ce service.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 14/10/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 14/10/2024	Périgueux, le 14/10/2024
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 